



Monsieur le Directeur Académique,

Après le drame et l'horreur du massacre qu'a connu Paris la nuit du 13 novembre, le SNUipp-FSU exprime encore, dans cette nouvelle instance, son soutien et sa solidarité aux victimes et à leurs proches, ainsi qu'aux nombreux professionnels, et notamment aux agents des services publics, mobilisés après ces attentats. Nos valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de justice sociale et de paix sont percutées par des actes barbares. A l'inverse d'une montée des peurs et d'une stigmatisation d'une partie de la population, véhiculée notamment par l'extrême droite qui amalgame odieusement immigration et terrorisme, le SNUipp-FSU appelle à faire preuve d'unité et de détermination pour défendre nos valeurs et combattre le racisme et toutes les formes de discrimination.

Le lundi 16 novembre, c'est avec un grand professionnalisme que les enseignants ont su accueillir les élèves dans les classes, partout sur le département ils ont su rassurer les élèves mais aussi tenter d'expliquer l'inexplicable. Pendant le week end, ils avaient pu se préparer pour cette accueil bien spécifique, comme le montre le nombre de clics recensés sur le site national du SNUipp-FSU, près de 90 000 visiteurs uniques enregistrés en deux jours sur la page de ressources, mises en ligne dès samedi 14 novembre.

S'il faut bien évidemment assurer la sécurité de la population, le SNUipp-FSU rappelle son attachement aux libertés, tant individuelles que collectives, et en refuse toutes restrictions. Lutter contre le terrorisme, c'est d'abord protéger nos libertés et nos institutions démocratiques.

C'est vendredi dernier très tardivement que les écoles ont reçu des nouvelles consignes de sécurité pour la semaine du 23 novembre. Pour le SNUipp-FSU, l'école ne peut pas porter seule les mesures de sécurité.

Ainsi, pour toutes les écoles, *« l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte : un contrôle visuel des sacs peut être effectué et l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée. »* Rappelons tout d'abord que les enseignants ne peuvent pas se transformer en agents de police. Ils ne sont pas habilités à fouiller les sacs ni à contrôler l'identité des personnes.

Dans ce cadre, *« il est également demandé à tous les établissements d'assouplir leurs horaires d'ouverture pour éviter que les élèves attendent l'ouverture des portes de l'établissement sur la voie publique »*. On ne peut faire supporter aux directeurs, directrices ni aux autres collègues le poids de ces mesures. Ainsi par exemple, au-delà des 10 mn avant le début des cours et les temps périscolaires, la présence d'adultes à l'entrée relève de la compétence de la commune. On ne peut donc demander aux équipes de faire rentrer les élèves avant ou d'assurer une présence aux abords de l'école. Et contrairement aux établissements du second degré, les directeurs et directrices d'école ne sont pas assistés de personnels pouvant les relayer sur ces tâches. Que dire des directeurs ou directrices sans décharge, ils ne peuvent assurer cette présence à l'entrée

Par ailleurs, d'ici les vacances de Noël, chaque établissement scolaire devra réaliser deux exercices de sécurité, à savoir une *"évacuation incendie"* et une *"mise à l'abri"* ou *"confinement"*. Est-il nécessaire pour les écoles qui ont déjà procédé à ces exercices depuis le début de l'année scolaire de les reproduire à nouveau ? Enfin, pour la mise en place du PPMS, il conviendra d'accompagner et de donner du temps aux directeurs d'école pour ces mises en conformité. Il faut rappeler que la rédaction du PPMS - qui n'incombe pas au directeur tout seul - implique du temps, une formation Santé Sécurité Travail, un temps d'échange avec les communes et collectivités, des assistants et conseiller de prévention présents pour accompagner.

En réalité, les mesures, même exceptionnelles, à mettre en place dans les écoles, montrent les difficultés de bien fonctionner quand les moyens n'y sont pas. Ainsi, au-delà des mesures de la simplification des tâches pour la direction d'école, nous, élus du SNUipp-FSU, continuons d'exiger également des moyens humains permettant d'améliorer à la fois le fonctionnement de l'école et la sécurité de ses usagers, en permanence.